



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 11 janvier 2023
N°2023_1251_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services (Edis 2023)

Service producteur : Ministère des Armées, Observatoire économique de la défense (OED),
Opportunité : avis favorable émis le 7 octobre 2021 par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 8 décembre 2022 (commission «Entreprises»)

| | |
|---|--------------------|
| Commission | Entreprises |
| Type d'avis | Avis de conformité |
| Label d'intérêt général et de qualité statistique | Oui |
| Caractère obligatoire | Oui |
| Période de validité | 2023 |
| Publication JO | Oui |
| Périodicité | Ponctuelle |

Descriptif de l'opération

Ce projet d'enquête est la nouvelle mouture de l'enquête sur les entreprises des industries de défense (EID) réalisée en 2018, qui avait obtenu un avis favorable du comité du label du 14 mars 2018.

Les objectifs de cette nouvelle enquête sont :

- de délimiter précisément le périmètre des industries manufacturières et tertiaires de défense, et mesurer leur poids dans l'économie française ;
- de collecter l'information statistique nécessaire à la description de son fonctionnement, en particulier son comportement en 2020, en période de crise sanitaire ;
- d'actualiser les données produites lors de la précédente édition de l'enquête (2018).

Cette action s'intègre ensuite dans le cadre de la production de nouvelles statistiques dans des domaines où elles sont encore peu disponibles, dont la défense, du Plan d'action pluriannuel du Système statistique européen 2021-2027 (abrégé en MAP pour Multi-annual Action Plan).

En effet, les statistiques sectorielles existantes ne permettent pas de rendre compte de la réalité des entreprises de la défense : il n'existe toujours pas de secteur d'activité « défense » dans la NAF. Les statistiques produites par les organismes professionnels français ou européens (exemple de l'ASD - *AeroSpace and Defence Industries Association of Europe*) ne répondent pas aux exigences en matière de qualité statistique et ne portent que sur les seuls adhérents à ces organismes. Quant à l'enquête FAS 2020 de l'Insee, enquête sur la filière aéronautique et spatiale en 2020, elle est limitée à une seule filière.

L'OED, en tant que service statistique ministériel, souhaite disposer d'un répertoire actualisé sur les entreprises des industries et des services de défense qui permettra de répondre à l'ensemble des questions sur la BITD (base industrielle et technologique de défense).

Le champ de l'enquête par rapport à l'ancienne enquête, est étendu au champ des services.

La cible de l'enquête est l'ensemble des sociétés légales, hors micro-entreprises (unités légales marchandes) et entreprises individuelles, de France entière (y compris départements et régions d'outre-mer mais hors collectivités d'outre-mer), quelle que soit leur taille ou leur localisation sur le territoire.

L'enquête interrogera les entreprises présentes dans le répertoire des entreprises fournisseurs de la défense (REFD)¹, les entreprises qui exportent des matériels de guerre et assimilés, les entreprises identifiées lors de la précédente enquête. En complément, elle interrogera, d'une part, exhaustivement les entreprises ne figurant pas dans les sources ci-dessus mentionnées mais dans les secteurs abritant potentiellement un « nombre conséquent » d'entreprises de défense et, d'autre part, aléatoirement par sondage un échantillon d'entreprises dans les secteurs abritant potentiellement un « nombre réduit mais significatif » d'entreprises de défense (secteurs dans lesquels la part des entreprises est comprise entre 10 % et 40 %). Soit au total, environ 12 100 unités légales marchandes.

Un comité de pilotage interne au ministère de la Défense sera constitué pour l'élaboration du questionnaire et le suivi du déroulé du projet. L'OED assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la procédure. La Direction générale de l'armement (DGA) et les groupements professionnels y seront associés.

La collecte aura lieu au printemps 2023.

L'enquête donnera lieu à des résultats publiés en ligne dans les bulletins EcoDef Statistiques et Références de l'OED.

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

Remarques générales

- Le Comité prend acte de la réponse du service, selon laquelle l'évolution du contexte géopolitique, intervenue suite à la concertation, n'a pas suscité de nouveaux besoins et ne l'a pas conduit à devoir modifier la nature et la quantité de l'information collectée par l'enquête. Le Comité encourage néanmoins le service à préparer des éléments de langage précisant les limites de l'enquête pour appréhender l'impact de la situation internationale sur le marché militaire.

- Le Comité demande au service d'envisager une refonte du dispositif statistique relatif aux entreprises de défense, de manière à clarifier les objectifs de l'enquête, qui apparaissent actuellement multiples et non nécessairement complémentaires :
constitution d'une base des entreprises qui participent au marché militaire, description du fonctionnement de ces entreprises, calculs d'agrégats (chiffre d'affaires militaire par exemple), mesure de la vulnérabilité des entreprises ayant plus de 10 salariés.

- Dans cette optique, le Comité demande au service de dresser un bilan de l'enquête 2023 et de lui adresser, sans attendre le prochain examen de dossier, une note présentant les différentes options envisagées. En sus de la clarification des objectifs, le Comité a identifié, de manière non exhaustive, les points suivants comme pouvant faire l'objet, après priorisation par le service, de réflexions supplémentaires :
 - champ de l'enquête, avec notamment l'extension au secteur du commerce ;
 - terminologie : différence entre base, répertoire, fichier d'enquête ;
 - nature et taille des unités statistiques (entreprises, unités légales..) ;
 - échantillonnage (utilisation d'une enquête filtre, calcul d'allocation de Neyman sous contraintes) ;
 - collecte via internet, en envisageant une intégration dans Coltrane, sous réserve d'adéquation avec les pratiques du ministère en matière de sécurité des données ;
 - traitement des non-substituables ;
 - contrôle de la qualité des données avec des sources externes ;
 - gestion des restructurations ;
 - appariements avec des données issues d'échantillon.

Méthodologie

- Le Comité réitère sa demande, formulée à l'occasion de l'examen de l'enquête EID, à laquelle succède l'enquête EDIS, de rédiger une note complète reprenant certains aspects de la méthodologie, à éclaircir : allocations par strate, imputation, correction de la non-réponse totale, correction de la non-réponse partielle, calage. Cette note pourra être intégrée avantagusement dans les métadonnées de l'enquête.

Sur ces sujets, le Comité encourage le service à poursuivre, voire intensifier, ses travaux en coopération avec le Pise et la division sondage de l'Insee.

Protocole, questionnaire

- Le Comité attire l'attention du service sur la nécessité d'un suivi resserré des unités non substituables par le prestataire. Il émet également un point de vigilance sur la mesure de la qualité de la saisie. Il rappelle que ces éléments ont vocation à être indiqués dans le cahier des clauses techniques particulières de l'appel d'offres.
- Le Comité demande au service de ne pas envoyer le cadre de répartition régional aux unités légales mono-régionales, qui ne sont pas concernées. De même, compte tenu de l'impossibilité de tirer profit de l'information relative aux restructurations collectée via le questionnaire, puisqu'elle ne sera pas exhaustive, il demande à ce que le cadre correspondant soit enlevé. Un lien avec l'outil Citrus pourra en outre être envisagé pour récolter de l'information sur les restructurations le cas échéant.
- Le Comité recommande au service de communiquer auprès des entreprises qui ne sont pas « fournisseurs » directs, afin de les informer qu'elles restent néanmoins concernées par l'enquête.
- Le Comité recommande également au service de fournir des instructions afin de s'assurer d'une gestion homogène des flux intra-groupes.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité pour l'enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services, et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.

Cet avis est valide pour l'année de collecte 2023.

La Présidente du Comité du label de la
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS